



Notre réf.: 8/2019/CAC

Dossier suivi par : Carine ELTER-HOLTZMER  
Tél. 247-84681  
E-mail carine.elter@mi.etat.lu

Ville d'Esch-sur-Alzette  
Monsieur le Bourgmestre

B.P. 145  
L- 4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 2 mai 2019

**Objet : Immeuble 85, rue de l'Alzette : aménagement de locaux commerciaux**  
**Coût suivant devis : 700.000 euros TTC**  
**Délibération du conseil communal du 29 mars 2019**

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 29 mars 2019 aux termes de laquelle le conseil communal a approuvé le projet relatif à l'aménagement de locaux commerciaux dans l'immeuble 85, rue de l'Alzette dont le coût suivant devis s'élève à 700.000 euros.

Il va sans dire que la présente approbation ne dispense pas les autorités communales de se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'aménagement communal.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Intérieur  
Le Conseiller,

 SECRETARIAT GENERAL  
ESCH Gonçalves Pedreira

13/05/2019



Clara Muller



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 22 mars 2019  
Convocation des conseillers :  
le 22 mars 2019



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance du 29 mars 2019**

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Jeff Dax, Conseillers

### Le Conseil Communal;

**Objet : 12.1.4. Immeuble 85, rue de l'Alzette - aménagement de locaux commerciaux; devis; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un devis estimatif d'un montant de 700.000 € concernant le projet "Aménagement des locaux de l'immeuble au 85, rue de l'Alzette";

Considérant que le crédit afférent devra être inscrit à l'article 4/499/221311/19080 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2019;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve 15 voix oui et 2 abstentions**

le devis estimatif de 700.000 € concernant le projet "Aménagement des locaux de l'immeuble au 85, rue de l'Alzette".

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 11.04.2019  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre